



**DOSSIER DE COMMISSION
D'ATTRIBUTION AIDE
ALIMENTAIRE AGORAé LE HAVRE:
ANNEE 2021 - 2022**



AGORAé Le Havre
1 rue Raspail
76600 Le Havre
Mail : agorae@fedlh.fr

Note informative : les droits d'accès à l'épicerie durent entre 3 et 5 mois. Vous pouvez déposer un dossier de renouvellement à la fin des droits. Nous réévaluerons votre dossier et votre situation. Votre panier pourra alors évoluer.

Afin de garantir l'anonymat des étudiant.e.s remplissant le dossier de commission d'attribution d'aide alimentaire AGORAé, la première partie (nominative) et la seconde partie (avec le n° de dossier) sont séparées. Les justificatifs sont également anonymisés. Ainsi seule la deuxième partie (anonyme) est étudiée en commission.

Dossier n°:

Etat civil

Nom :

Prénom :

Date de naissance (XX/XX/XXXX) : / /

Genre : ☐ Femme ☐ Homme ☐ Ne souhaite pas répondre

N ° de téléphone :

Adresse mail :

Nationalité :

N° étudiant.e complet :

Établissement d'étude :

Filière, UFR ou composante :

CADRE RÉSERVÉ À L'AGORAé

Date de la demande : / /

Référent.e :

Dossier n°:

Pièces à fournir

Pièces Obligatoires :

- Certificat de scolarité
- Copie du dernier avis d'imposition (ou de non-imposition / indépendant ou rattaché)
- Quittance de loyer ou contrat de bail
- Attestation de paiement CAF
- Dernière facture de téléphone
- Les 3 derniers bulletins de salaire ou bulletins de job d'été si étudiant.e salarié.e saisonnier.ère ou non
- Notification de bourse (et logement)
- Attestation sur l'honneur bénéficiaire d'aide familiale
- Attestation sur l'honneur de remboursement d'un emprunt bancaire
- Attestation Pôle emploi si demandeur.se d'emploi
- Livret de famille si enfant à charge

Vous êtes en colocation :

- Si vous faites la demande à plusieurs : fournir les pièces justificatives des personnes concernées (ex : l'attestation CAF des personnes, et si étudiant.e.s le certificat de scolarité, etc.)
- Si une seule personne fait la demande : nous préciser sur le tableau Calcul des ressources, si vous partagez tous vos frais (loyer, factures...)

Présentation du projet

L'AGORAé est un espace d'échanges et de solidarité qui se compose d'un lieu de vie ouvert à tou.te.s et d'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux. Portée et gérée par des étudiant.e.s pour des étudiant.e.s, l'AGORAé est un lieu non-stigmatisant œuvrant pour l'égalité réelle d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Les origines du projet

Partant du constat d'une dégradation de la vie étudiante, d'un recours à un salariat devenu subi au détriment des études, menant à l'isolement et pouvant avoir pour conséquences un mal-être et l'abandon des études, la FAGE a souhaité apporter une réponse innovante avec pour but de contribuer à l'égalité des chances de réussite en améliorant les conditions de vie étudiante. Depuis 2009, elle a donc décidé d'intervenir sur ces problématiques en proposant un projet favorisant la création de lien social, la solidarité et le conseil à la vie quotidienne : les AGORAé.

Des activités régulières

Le lieu de vie est ouvert à tou.te.s les étudiant.e.s. Les horaires de permanence et les activités proposées sont à découvrir sur les comptes instagram et facebook de l'AGORAé (voir ci-dessous)

Le porteur local du projet

La FED'LH - Fédération des Étudiants du Havre
50 Rue Jean-Jacques Rousseau, 76600 Le Havre
Local D107 UFR des Affaires Internationales

<https://fedlh.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/fedlh.fr>

Instagram : https://www.instagram.com/fed_lh/?hl=fr

Facebook de l'AGORAé : <https://www.facebook.com/agorae.lehavre/>

Instagram de l'AGORAé : https://www.instagram.com/agorae_lehavre76/?hl=fr



La FED'LH est la Fédération des associations étudiantes de l'Université Le Havre Normandie et qui a pour mission la représentation étudiante notamment.

Le porteur nationale du projet

La FAGE - Fédération des Associations Générales Étudiantes - est une organisation étudiante représentative, agréée Jeunesse et Education populaire. Elle rassemble 2 000 associations soit 3 000 000 étudiants. La FAGE a pour but de garantir l'égalité réelle, c'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

Être bénéficiaire de l'AGORAé

Être bénéficiaire de l'AGORAé nécessite une adhésion aux principes et valeurs qui la régissent. Ses valeurs sont la solidarité, l'entraide, le respect. Ses principes sont la participation, le soutien et l'implication. Les bénéficiaires s'engagent à participer à la vie de l'AGORAé. Pour être acteur de la solidarité étudiante et faire vivre l'AGORAé, il est important que chacun.e soit moteur.rice d'une solidarité active : « s'aider soi-même... aider les autres ! »

Un projet ? Nous vous accompagnons, L'AGORAé n'a pas pour vocation l'apport d'une simple aide alimentaire : elle est présente pour vous fournir les outils et un accompagnement dans la réalisation de vos projets. Dans l'objectif d'être acteur.rice de l'aide dont vous bénéficiez, il est important de manifester votre intérêt en participant à la vie de l'AGORAé et aux activités proposées. L'AGORAé existe pour créer du lien social et de la mixité.

Une épicerie solidaire L'AGORAé propose (après étude et acceptation de votre dossier) l'accès à une épicerie avec des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 10% du prix usuel. Le but est que vous puissiez vous dégager du temps pour vos études, en abaissant votre budget alimentaire. Ce principe n'est pas une forme d'assistantat mais une offre alimentaire participative.

Note informative : les droits d'accès à l'épicerie durent 5 mois (un semestre). Vous pouvez déposer un dossier de renouvellement à la fin des droits. Nous réévaluerons votre dossier et votre situation. Votre panier pourra alors évoluer.

Dossier n°:

Situation familiale

Veillez cocher la situation correspondante :

- ☐ Célibataire ☐ Pacsé.e ☐ Marié.e
☐ Divorcé.e ☐ En concubinage

Le cas échéant, nombre d'enfant(s) à charge:

Quel type de logement occupez-vous ?

- ☐ Crous ☐ Particulier ☐ Domicile parental
☐ Foyer ☐ Colocation ☐ Autre

Si autre, précisez :

Etes-vous boursier.ère ?

- ☐ Oui ☐ Non

Faites-vous une déclaration fiscale indépendante ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, dernier montant déclaré:

Exercez-vous régulièrement une activité salariée?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, type de contrat (entourez): CDI CDD Intérim

Début: / / Fin: / / Temps de travail:

Etudes :

Année Universitaire	Niveau d'études	Nom de l'établissement, filière, etc	Résultat admis oui/non	Boursier.ère oui/non	Logé.e en résidence universitaire Crous?	Déjà bénéficiaire de l'AGORAé
2020/2021						
2021/2022						

Composition du foyer :

S'entend comme le foyer du demandeur/de la demandeuse, c'est-à-dire lui/elle, la personne avec qui il/elle est en concubinage, marié.e ou pacsé.e et leur enfants

Personnes vivant dans le foyer	Âge	Lien de parenté	Activité/Scolarité	Observations

Nombre de personnes prises en compte dans le calcul du reste à vivre (RAV) :

.....

Calcul des ressources par mois (voir Annexe)

Remplissez le tableau en fonction de votre situation personnelle, toutes les cases ne sont pas forcément à remplir.

Ressources mensuelles	Montant	Charges mensuelles	Montant
Bourse		Loyer (sans déduction APL ou AL)	
CAF Allocation Logement		Electricité	
Revenus *		Gaz	
Aides familiales **		Eau	
Stage		Téléphone portable	
CAF Allocation familiales		Internet	
Allocation adulte handicapé		Mutuelle	
Indemnités de chômage		Assurance logement	
Prêt bancaire		Assurance véhicule	
Autres (économies, travail saisonnier...)		Frais de scolarité	
		Frais de transport ou carburant (seulement pour emploi et études)	
		Emprunts ***	
		Trop-perçu CAF/CROUS ou autres à rembourser	
		Taxe d'habitation / impôts sur le revenu	
		Frais de garde	
		Autres **** :	
Total:		Total:	

Formule de calcul de votre RAV journalier:

((Ressources - Charges) / Nombre de personne dans le foyer) /30

Votre RAV :€/jour

Motivations de la demande

Cette partie nous permettra de nous rendre compte de votre situation personnelle et de mieux comprendre vos besoins. Elle nous permettra d'apporter une réponse adaptée. La notion de projet personnel est très importante dans le projet AGORAé. Ainsi si vous souhaitez passer votre permis, effectuer un stage à l'étranger, réduire votre salariat et que cela a une forte influence sur votre budget, faites nous en part !

1. Pour quelles raisons souhaitez-vous bénéficier de l'AGORAé ?
2. Avez-vous un projet que l'AGORAé et/ou ses bénévoles vous permettrai(en)t d'accomplir ? Si oui le(s)quel(s) ?
3. Dans quelle mesure et de quelle(s) façon(s) souhaiteriez-vous prendre part au projet AGORAé ? Comment souhaitez-vous utiliser les économies générées grâce à elle ?
4. Quels horaires vous conviendrez pour l'ouverture de l'AGORAé :
(Indiquez une plage horaire. Par exemple : 10h-12h)
 - le lundi :
 - le mardi :
 - le mercredi :
 - le jeudi :
 - le vendredi :
 - le samedi :

Cadre réservé à l'AGORAé

Avis de la Commission:

Date de la Commission : / /

Avis de la Commission : ☐ FAVORABLE ☐ DÉFAVORABLE

Montant du panier :€

Si refus, motif :

Visa des membres de la Commission :

Annexe

Revenus : si vous avez un travail rémunéré.

Aides familiales : cela concerne les aides financières que vous pouvez recevoir d'un membre de votre famille ou entourage. Veuillez joindre une attestation sur l'honneur des personnes qui vous aident financièrement.

Emprunts ou prêt bancaire : si vous remboursez un emprunt ou prêt bancaire, indiquez-nous le montant mensuel de celui-ci. Veuillez joindre une attestation de l'emprunt ou prêt bancaire, et de la somme à rembourser chaque mois. Pour tout montant « annuel » ou réglé en une seule fois, divisez-le en 12.

APL : L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer (ou de votre redevance si vous résidez en foyer). Elle est versée en raison de la situation de votre logement et ce, quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié.e, avec ou sans personne à charge. (aide similaire pour l'AL)

Trop perçu : Somme d'argent donnée en trop (en plus) par diverses structures comme Pôle Emploi et/ou CAF qu'il faut rembourser.

Aide Spécifique Ponctuelle : aide financière personnalisée à l'étudiant.e en difficulté. Elle peut vous être versée si vous rencontrez passagèrement de graves difficultés financières.

AAH : Allocation Adulte Handicapé, allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources.

Indemnité de chômage : aide financière versée par l'Etat aux demandeur.euse.s d'emploi.

Mutuelle : organisme prenant en charge le remboursement des frais de santé complémentaire à la sécurité sociale.

Autres économies : renseigner l'argent que vous avez mis de côté.

Dépôt du dossier

Sur internet :

À l'adresse suivante agorae@fedlh.fr avec en objet votre NOM et Prénom

En main propre :

Au 1 rue Raspail pendant les horaires d'ouverture ou au local de la FED'LH en D007 à la FAI, site Lebon.

Si aucun n'est ouvert, n'hésitez pas à nous contacter sur les réseaux sociaux ou par mail à contact@fedlh.fr ou agorae@fedlh.fr